



DECISION N° 2022-1125

**Convention de mise à disposition**  
**Ville de Perpignan / Association " La CASA**  
**BICICLETA"**  
**Salle polyvalente de l'ancienne annexe-mairie du**  
**Haut-Vernet**

Direction Mairies de Quartier et GRU  
Mairie Quartier NORD

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 17 octobre 2022 portant subdélégation de signature à M. David TRANCHECOSTE, Adjoint au Maire,
- Considérant que l'Association « La CASA BICICLETA » a sollicité la mise à disposition de la Salle polyvalente de l'ancienne Annexe-Mairie du Haut-Vernet, Place Magenti, avenue de l'Aérodrome à Perpignan,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'Association « La CASA BICICLETA », la Salle polyvalente de l'ancienne Annexe-Mairie du Haut-Vernet, Place Magenti, avenue de l'Aérodrome à Perpignan, pour tenir un atelier équipé pour la réparation des vélos et échanger les savoir-faire pour favoriser l'autonomie des cyclistes.

**ARTICLE 2 :** Cette convention est conclue à compter du 15/11/2022 jusqu'au 30/06/2023, tous les mardis de 16h00 à 19h00, en fonction du planning d'occupation arrêté par la mairie Quartier Nord.

**ARTICLE 3 :** La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **29 NOV. 2022**

ID Télétransmission : 066-216601369-20221129-164324-AU-1-1

Accusé reçu le : **29 NOV. 2022**

Affiché le : **29 NOV. 2022**

M. David TRANCHECOSTE, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

